

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INNOVIS

DIPP 27

Date de révision : 15 janvier 2019

Version : 4

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit:

LIQUIDE LAVE-VAISSELLE EAUX DOUCES

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées :

Liquide lave-vaisselle pour le lavage de la vaisselle, batteries et autres récipients en machine.

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy:03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2.2 Éléments d'étiquetage :

2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



Danger

2.2.2 Contient : Solution de tripolyphosphate de potassium, solution d'hydroxyde de potassium et de silicate de sodium.

2.2.3 Mention de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2.4 Prévention :

P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.5 Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.2.6 Intervention :

P405 Garder sous clef.

2.2.7 Elimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation nationale.

2.4 Autres dangers :

La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3 Composition/informations sur les composants :

Tripolyphosphate de potassium en solution	5 < C < 10	CAS N° : 13845-36-8 CLP Classification : SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH05 - Corr. cut. 1C - Corrosion - Danger - H314
Hydroxyde de potassium	5 < C < 10	CAS N° : 1310-58-3 EINECS : 215-181-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 CLP Classification : SGH07 - Tox. Aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - Danger - H314
Silicate de soude en solution	1 < C < 5	CAS N° : 1344-09-8 EINECS : 215-687-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119448725-31 CLP Classification : SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318
Hypochlorite de sodium, solution Cl actif	1 < C < 5	CAS N° : 7681-52-9 EINECS : 231-668-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01- 2119488154-34 CLP Classification : SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290 SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H335 SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314 SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. Aiguë 1 - H400 - Tox. aq. chron. 2 - H411

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4. 1. 2. Inhalation :

En cas de malaise consulter un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion :

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

4. 2. 1. Inhalation : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

4. 2. 3. Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

4. 2. 4. Ingestion : Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5.3 Conseils aux pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4 Méthode(s) spéciale(s) :

Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs

5. 5 Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7.1 Manipulation :

7.1.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

7.1.2 Mesure(s) d'ordre technique :

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

Conserver le produit dans son emballage d'origine.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) :

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir hors de portée des enfants.

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7.2 Stockage :

7. 2. 1 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage :

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

Conserver à l'écart des : acides

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

Les emballages plastiques sont recommandés.

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés :

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

* Composant : hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court

Terme (VLCT) : 2 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant : Hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³

* Composant : Hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 3,1 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,55 mg/m³

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Contact avec la peau : 0,5 %

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,55 mg/m³

Consommateurs, à court terme, Inhalation : 3,1 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 0,26 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

* Composant : hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

* Composant : hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9

Eau douce : 0,21 µg/l

Eau de mer : 0,042 µg/l

STP : 0,03 mg/l

Libérations intermittentes : 0,26 µg/l

8.2 Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1 Protection des voies respiratoires :

En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire. Protection respiratoire conforme à EN 141.

8. 2. 2 Protection des mains :

Gants de protection conformes à EN 374. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : gants en Néoprène

8. 2. 3 Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux :

Lunettes de protection - Écran facial

8. 2. 5. Protection individuelle :

Vêtements étanches - Tablier résistant aux produits chimiques

8.3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- 9. 1. 1. Aspect : liquide
- 9. 1. 2. Couleur : jaune clair
- 9. 1. 3. Odeur : caractéristique (eau de javel)
- 9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 13,5 +/- 0,5
- 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : non déterminé.
- 9. 1. 6. Point d'éclair : non déterminé.
- 9. 1. 7. Limites d'explosivité : non applicable.
- 9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
- 9. 1. 9. Densité relative (eau = 1) : 1,182 +/- 0,02 à 20°C
- 9. 1. 10. Viscosité : non déterminé.

9.2 Autres informations:

- 9. 2. 1. Hydrosolubilité : complètement soluble
- 9. 2. 2. Liposolubilité : non concerné
- 9. 2. 3. Solubilité aux solvants : non Concerné

10 Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité:

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2 Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

10.4 Conditions à éviter :

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles :

Réagit violemment au contact de : les acides, Composés d'ammonium

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Ne pas respirer les fumées. Dégagement de chlore.

11 Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

* Composant : Hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3

L'inhalation peut causer des douleurs dans le système respiratoire, éternuement, toux et difficulté dans la respiration. Risque d'œdème pulmonaire par concentration élevée.

* Composant : Hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9

CL50 : > 10,5 mg/l (Rat ; 1 h ; Substance d'essai : Chlore) (OCDE ligne directrice 403)

11. 2. 2. Contact avec la peau :

* Composant : Hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3

Très corrosif (Epiderme humain reconstitué (RHE)) (OCDE ligne directrice 431)

Peut causer des brûlures avec la douleur, la rougeur et les blessures.

* Composant : Hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9

DL50 : > 20000 mg/kg (Lapin ; Substance d'essai : Chlore) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation sévère de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Effets corrosifs (homme)

* Composant : Tripolyphosphate de potassium en solution N° CAS 13845-36-8

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

* Composant : Silicate de soude en solution N° CAS 1344-09-8
DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Irritation légère de la peau

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

* Composant : Hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3
Très corrosif (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)

* Composant : Hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9
Provoque des lésions oculaires graves. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

* Composant : Tripolyphosphate de potassium en solution N° CAS 13845-36-8
Provoque de graves lésions des yeux.

* Composant : Silicate de soude en solution N° CAS 1344-09-8
Irritation légère des yeux

11. 2. 4. Ingestion :

* Composant : Hydroxyde de potassium No. CAS 1310-58-3
DL50 : 333 mg/kg (Rat, mâle) (OCDE ligne directrice 425)

* Composant : Hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9
DL50 : > 1100 mg/kg (Rat ; Substance d'essai : Chlore) (OCDE ligne directrice 401)

* Composant : Silicate de soude en solution N° CAS 1344-09-8
DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

* Composant : Tripolyphosphate de potassium en solution N° CAS 13845-36-8
L'ingestion d'un fort effet corrosif sur la cavité buccale et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

11. 3. Sensibilisation :

Non déterminé

11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée :

* Composant : Hypochlorite de sodium, solution No. CAS 7681-52-9

Exposition unique : Inhalation

Organes cibles : Système respiratoire. Peut irriter les voies respiratoires. Expérience de l'exposition humaine

Exposition répétée :

La substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

12 Informations écologiques :

12.1 Toxicité:

A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Conforme au règlement CE 648/2004

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes:

Données non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets) ; art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport :

14.1 Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14.2 Numéro ONU: 1760

14.2.1 Nom d'expédition des Nations unies :

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient du Tripolyphosphate de potassium, Hydroxyde de potassium et de l'hypochlorite de sodium, en solution)

14.3 Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID) :

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14. 3. 2. Groupe d'emballage : II

14. 3. 3. Code TREM-CARD : 80

14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID : 8

14. 3. 5. Code danger : 80

14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales : C9 274

14. 3. 7. Instructions d'emballage : P001 IBC02

14. 3. 8. Code de restriction en tunnels : E

14. 4. Voies maritimes (IMDG) :

14. 4. 1. Classe : 8

14. 4. 2. Groupe d'emballage : II

14. 4. 3. Code de restriction en tunnels : non

14. 4. 4. N° FS: F-A, S-B

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 8

14. 4. 6. Instructions d'emballage : P001

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14. 5. 1. ICAO/IATA classe : 8

14. 5. 2. Groupe d'emballage : II

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA : 8

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes : Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné

15 Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Agents de blanchiment chlorés : moins de 5%

Phosphates :5% ou plus, mais moins de 15%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 Autres informations :

16. 1. La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : classification, étiquetage et emballage

DNEL : dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CL50 : concentration létale médiane

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16.2 La signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16.4. Restrictions :

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16.5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16.6. Conseils relatifs à la formation :

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16.7. Historique :

16.7.1. Date de la première édition : 07/01/14

16.7.2. Date de la révision précédente : 03/01/19

16.7.3. Date de révision : 15/01/19

16.7.4. Version : 4

16.7.5. Révision chapitre(s) n° : 15-16